

## **LE SE ABANDONNE LA FGR !**

### **Mes réactions à l'intervention de Christian Chevalier devant son conseil national**

**« C'est un choix délibéré car c'est un choix stratégique ... pour ne pas laisser trop de temps en amont à la direction de la FGR d'amorcer une contre-offensive nous mettant en difficulté. »**

Pas sûr que cela fonctionne, raison de plus pour réagir au plus vite si on n'approuve pas ce choix et surtout la méthode employée pour prendre la décision.

**« Je ne voudrais pas que l'on se fasse entre nous un procès en démocratie. ... nous avons pris soin de consulter nos adhérents et militants retraités... »**

C'est faux en ce qui me concerne et pour ma part j'aurais souhaité, sur une telle question, une consultation individuelle de l'ensemble des adhérents concernés, mais on a sans doute eu peur du résultat.

**« En janvier, 94% des cotisations de nos adhérents retraités ont déjà été versées »**

C'est du vol car ils ne devraient plus recevoir le courrier du retraité, la publication de la FGR, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ils n'étaient pas au courant au moment de régler leur cotisation.

**« En juin prochain se tiendra le congrès de la FGR ... les orientations sont déjà prises ... elles ne peuvent nous convenir »**

Le SE n'accepte pas d'être minoritaire, ce qui a été le cas de la FSU jusqu'en 2014 !

**« Notre appartenance à la seule UNSA-Retraités constitue un élément de clarification indispensable. Ainsi cette force nous permettra d'entrer dans les CDCA qui vont remplacer les CODERPA »**

En éjectant les représentants de la FGR ?

**« Il est des moments où il faut avoir le courage de tourner des pages, même si celles-ci ... marquèrent ... l'histoire de la FEN et du SNI-PEGC »**

C'est quand même un camouflet pour toutes les militantes et les militants que l'on a incité, au fil des années passées, à s'investir dans la FGR au moment de leur retraite, surtout lorsqu'il n'ont pas eu leur mot à dire.

### **Mes propositions pour réagir à cette décision**

Tout d'abord il faut prévenir tous les élus, délégués nationaux, régionaux ou membres des CE départementales qu'ils n'ont pas à démissionner de leur mandat, ils ont été élus sur leur nom et pas sur leur étiquette SE (sauf bien sûr s'ils approuvent cette décision) . Seuls ceux qui ont été désignés par le SE sont concernés (CE nationale et groupes de travail).

Quelle riposte pour les « orphelins de la FGR » ?

L'article 4 des statuts nationaux apporte une réponse :

La FGR-FP reçoit

- A l'échelon national les adhésions collectives par le canal de syndicats **ou de groupements affiliés**, pour la totalité de leurs adhérents retraités.
- A l'échelon départemental les adhésions individuelles des retraités définis à l'article 1

Il me semble qu'on devrait créer, **rapidement**, une association **nationale** que je propose d'appeler « Association des Retraités Fonctionnaires » (ARF) et qui rassemblerait toutes celles et tous ceux qui n'acceptent pas la décision du Conseil National du SE. Cela permettrait de continuer à recevoir la publication de la FGR contre une cotisation qui devrait rester très modeste, au moins la première année, car ces adhérents (à 94% nous dit-on) ont déjà payé une cotisation au SE pour 2016.

Les sections départementales seraient informées aussitôt des adhésions recueillies afin de poursuivre l'information locale auprès de ces adhérents.

Comme la presque totalité des adhérents du SE ne sait rien aujourd'hui, il va bien falloir les informer et il me semble que la FGR a un coup à jouer en tirant la première afin de répondre « au choix délibéré pour ne pas laisser trop de temps... »

Le sujet mériterait tout de même une discussion plus approfondie pour éviter de prendre une mauvaise décision mais il faut quand même faire vite.

J'attends vos avis.

Amitiés

**Jacques Maurice**

**Le 22 janvier 2016**